



LETTRE OUVERTE

de la Fédération CGT de la Santé et de l'Action Sociale
à Alain Raoul, Président de NEXEM
et Madame Marie-Sophie Desaulle, Présidente de la FEHAP



N/Réf. 141.21 FM/nb

Montreuil, le 15 octobre 2021.

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Le communiqué de presse conjoint de vos organisations NEXEM et FEHAP daté du 4 octobre 2021 indiquant votre volonté de vous engager dans une démarche de fusion de la Convention Collective du Travail du 15/03/1966 et de la Convention Collective du Travail du 31/10/1951 n'a pas manqué d'attirer notre attention.

Nous tenons, en premier lieu, à corriger un certain nombre de vos propos indiquant que « contrairement à leurs collègues du public », « bon nombre de professionnels du secteur privé non lucratif y compris lorsqu'ils exercent les mêmes métiers » sont privés du Ségur. Nous vous rappelons que l'ensemble des établissements autonomes de la Fonction Publique Hospitalière tels que les CDEF (Centres Départementaux de l'Enfance et de la Famille), les EPMS (Etablissements Publics Médico-Sociaux) et le CHRS (Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale) dépendant des CCAS ne touchent pas le Ségur. Les salarié.es de ces établissements continuent de se battre aux cotés des salarié.es du secteur privé associatif qui sont, comme elles/eux, exclu.es du Ségur.

Nous vous rappelons que contrairement à vos déclarations d'intention et vos communiqués de presse durant les négociations avec la mission LAFORCADE, se sont bien vos signatures de ce protocole qui entérinent le principe de diviser les salarié.es de votre propre secteur d'activité.

Le 7 octobre 2021, interrogés par les négociateur.trices CGT de la BASS lors de la séance de négociation de la CPPNI, vos négociateurs répondent que ce communiqué de presse est destiné à annoncer une démarche auprès de vos adhérent.es et que les décisions ne sont pas encore prises par vos instances dirigeantes.

Les termes que vous utilisez dans ce communiqué pour parler de la future CCUE telle que vous l'imaginez ne laissent pas de doute sur votre intention d'aller encore plus en avant vers une individualisation du salaire, en tentant d'introduire des critères classants, puissants outils de management pour augmenter la productivité. La CGT vous a alerté à de nombreuses reprises, elle ne vous suivra pas sur cette voie, pas plus qu'elle n'a donné suite aux tentatives de mise en place d'accords d'intéressement dans la CCNT du 31/10/1951.

Que dire de votre volonté de créer « un socle commun avec des sous-déclinaisons par secteur d'activité » ? Est-ce là votre volonté de répondre à une commande des pouvoirs publics pour pouvoir moduler les salaires en fonctions des financements accordés par les uns et par les autres ? Nous n'acceptons pas ce principe de convention administrée, pas plus que nous n'acceptons aujourd'hui que vous tentiez, au sein de NEXEM, de mettre en place **une fusion administrée** dans le cadre de la CCNT du 15/03/1966 avec la CCNT de 1979 et des accords CHRS avec la complicité du ministère du travail.

OUI, nous revendiquons une Convention Collective Unique et Etendue de haut niveau pour ce secteur d'activité qui couvre plus de 800 000 salarié.es et qui, aujourd'hui, ne bénéficient d'aucune convention collective étendue. 200 000 salarié.es de ce secteur ne sont couvert.es par aucune convention collective car leurs employeurs n'adhèrent à aucune de vos chambres patronales, laissant place à un dumping social au sein même de notre secteur.

Aujourd'hui, la CGT vous dit avec d'autres organisations, OUI nous sommes prêt.es à négocier sur le périmètre de la BASS, une CCUE de hauts niveaux mais pas sur vos pré-requis. Cette CCUE devra être basée sur :

- des classifications basées sur les niveaux de qualification, avec une extrême exigence en matière d'égalité salariale entre les métiers à prédominance féminine et masculine dans le cadre de mesures indispensables à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ;
- une part importante laissée à l'ancienneté professionnelle ;
- l'absence de critères classants visant à individualiser les salaires.

Veuillez agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, nos sincères salutations syndicales.

Cristina VANOSSI
Secrétaire générale de l'UFAS-CGT

Dominique CHAVE
Secrétaire général de l'UFSP-CGT